

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 avril 2006

Original : français

**Lettre datée du 5 avril 2006, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à votre lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 16 février 2006 et à ma lettre datée du 28 mars 2006, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, une lettre qui vous est adressée par Abdelwaheb Abdallah, Ministre des affaires étrangères de la République tunisienne, faisant part, en particulier, de la décision prise par Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, d'ordonner le retour au Koweït des biens koweïtiens identifiés à bord des avions irakiens stationnés en Tunisie et ce, en vue d'un règlement définitif de la question se rapportant à ces derniers avec la coopération de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ali **Hachani**



**Annexe à la lettre datée du 5 avril 2006, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Tunisie l'Organisation des Nations Unies**

Le Gouvernement tunisien a pris connaissance de la lettre que vous avez adressée le 16 février 2006 au Président du Conseil de sécurité et par laquelle vous avez transmis une lettre en date du 15 février 2006 émanant de l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, Coordonnateur de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies pour les questions des prisonniers et biens koweïtiens.

Comme le souligne le rapport présenté par M. Vorontsov (S/2005/769), la Tunisie a pleinement coopéré avec les parties concernées lors de la mission conjointe, à Tunis, d'experts koweïtiens et irakiens conduite par le Coordonnateur de haut niveau du 12 au 16 septembre 2005 et au cours de laquelle la présence du moteur d'avion et des pièces de rechange koweïtiens à bord des avions irakiens ont pu être identifiés.

Profondément attaché à l'esprit de dialogue et à la légalité internationale au service de relations internationales toujours meilleures, et marquant sa volonté de parvenir à un règlement définitif de la question des avions irakiens stationnés en Tunisie, S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, a ordonné le retour au Koweït du moteur et des pièces de rechange koweïtiens identifiés à bord desdits avions. Le moteur et les pièces en question sont désormais à la disposition du Koweït frère qui a été déjà informé de cette décision tunisienne par le truchement d'un envoyé spécial du Président tunisien auprès du chef de l'État du Koweït.

La restitution des pièces de rechange koweïtiennes et notamment de l'un des moteurs laisse, pour le moment, sans réponse le problème du retour de ces mêmes avions à leur propriétaire, l'Irak, ainsi que le règlement des frais découlant de leur stationnement et entretien en Tunisie.

La Tunisie demeure confiante de trouver, dans une deuxième étape, auprès de l'Organisation des Nations Unies la coopération nécessaire en vue de faciliter le règlement de cette question dans tous ses aspects.

(Signé) Abdelwaheb **Abdallah**
